

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Délibération n° 2025/04/6

Date de la convocation : 28 mars 2025	La séance débute à 18h00 et se termine à 18h57	Acte exécutoire à compter du : 14 avril 2025	Affichée en Mairie le : 14 avril 2024
--	--	--	---

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s (18)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KRAOUCHE Bakhta	M. PELTIER Xavier
M. RISSER Charles	Mme KEUVREUX Anita	M. DOLBEAU Jonathan
Mme WAGNER Veronica	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme INTERRANTE Rose Marie
M. NOBILE Didier	M. CHARO Michel	M. BEN ARIF Samir
Mme MACAIGNE Christèle	M. RUPPERT José	
M. MARRELLA Vincent	M. BARBARAS Pascal	
M. DUMON Joël	Mme DA ROCHA Maria	

Étaient absent(e)s avec procuration (9)

Mme MUHLMANN Aude procuration à M. Didier NOBILE
Mme OUTOMURO Clotilde procuration à Mme Veronica WAGNER
M. SAUDRY Thierry procuration à Mme Christel MACAIGNE
Mme BENCI Monique procuration à M. Vincent MARRELLA
Mme BALZER Lise procuration à M. Charles RISSER
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU
Mme GATTO Josiane procuration à Mme Rose Marie INTERRANTE
M. VILLA Victor procuration à M. Samir BEN ARIF
Mme STEINBACH Danielle procuration à M. Joël DUMON

Était absent(e)s excusé(e)s (2)

M. IORFIDA Serge
M. IAFRATE Michel

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

6. Affectation du résultat 2024 du budget ville.

Après avoir approuvé le compte administratif 2024, le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter définitivement le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif du budget principal 2024 d'un montant de 4 542 678,00 € comme suit :

- **1 553 518.69 €**, correspondant au besoin de financement de la section d'investissement, en recettes d'investissement à l'article 1068 sur le budget primitif 2025

- **2 989 159.31€**, correspondant au solde de l'excédent de fonctionnement, en recettes de fonctionnement à l'article 002 sur le budget primitif 2025

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AFFECTER** le résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif du budget principal 2024 d'un montant de 4 542 678,00 € sur le budget 2025 aux comptes suivants :
 - en recettes d'investissement à l'article 1068 : 1 553 518.69 €
 - en recettes de fonctionnement à l'article 002 : 2 989 159.31 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de la section de fonctionnement du Compte Administratif du budget principal 2024 d'un montant de 4 542 678,00 € sur le budget 2025 aux comptes suivants :

- en recettes d'investissement à l'article 1068 : 1 553 518.69 €
- en recettes de fonctionnement à l'article 002 : 2 989 159.31 €

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 11 avril 2025.

Le Maire,

Lionel FOURNIER



Secrétaire de séance,

Jonathan DOLBEAU